



Les 12 heures ?

Avant de changer, ECHANGEONS !!!

Très chers collègues.

Le passage à des roulements horaires en 12 heures est dans beaucoup de têtes et dans beaucoup de discussions actuellement. A la CGT des hospitaliers de Roubaix, nous le savons. Et pour certains d'entre nous, nous le vivons.

Nous vous proposerons, dans les semaines à venir différents documents afin que, tous et toutes, vous puissiez y réfléchir posément.

Aujourd'hui, nous allons aborder la question des grilles horaires. Pour cela, nous allons étudier les roulements de nuit.

Pourquoi ? Parce que c'est un roulement fixe QUI CONCERNE TOUT LE MONDE. De jour comme de nuit vous le verrez.

Grille actuelle/ Série de nuit telle qu'elle apparait sur E-planning

	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
?	N	N	RCN	R	N	N	N	RCN	R	N	N	RCN	R	R	?

←----- 50 HEURES mini ----->

MAIS ATTENTION !!!! La sortie/descente de nuit EST UN JOUR DE TRAVAIL !!! (de minuit à la relève)

Grille actuelle TELLE QU'ELLE DEVRAIT REELLEMENT APPARAÎTRE

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
?	N	N	DN	R	N	N	N	DN	R	N	N	DN	R	R	?

←----- 50 HEURES mini ----->

Grille en 12 H si est conservé le système « Grande semaine/ petite semaine »

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
?	N	N	DN	R	N	N	N	DN	R	N	N	DN	R	R	?

←----- 60 HEURES minimum ----->

Grille la plus fréquemment appliquée dans les services afin d'alléger la « Grande semaine »

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
?	N	N	DN	R	R	N	N	DN	R	N	N	N	DN	R	?

←----- 60 HEURES minimum ----->

Vous constatez donc que les grilles de roulement de nuit en 12 heures sont extrêmement lourdes et ne respectent pas la réglementation. Il faut donc retirer des nuits à ces roulements (1 à 2). Mais qui les fera ? Les équipes de jour ?

[Questions/réponses et explications au dos du document ----->](#)



Pourquoi calculez-les vous les heures de travail du Vendredi au vendredi, du Samedi au Samedi, ... et non pas du Lundi au Dimanche ?

Dans la réglementation, le temps de travail ne se compte pas du Lundi au Dimanche mais en « 7 jours glissants ». Cela signifie que la limite du temps de travail s'analyse par groupe de 7 jours consécutifs à n'importe quel endroit de la grille. Cette limite est de 44 heures/ semaine en cycles de travail (c'est-à-dire sur le roulement) ou de 48 heures de manière ponctuelle (en incluant les heures supplémentaires).

Pourquoi transformez-vous les « RCN » (Repos Compensateurs de Nuit) de la grille E-planning en « DN » (Descente de Nuit/ Sortie de Nuit) ?

Tout simplement parce que le RCN, tel qu'il apparaît sur votre grille, n'existe pas. En effet, vous travaillez de minuit à 6h30 (ou 7h30 pour les équipes déjà en 12h). Ce jour-là vous n'êtes donc pas en repos mais bien au travail.

Pourquoi y-a-t-il des points d'interrogations le Dimanche qui précèdent la grille et le lundi qui suit ?

Tout simplement parce que nous devons tous assurer la permanence des soins. Et, en cas de sous-effectif sur ces 2 jours, il est tout-à-fait possible de nous rappeler. Nous le vivons tous régulièrement.

Mais si on retire des nuits sur le roulement de nuit...comment allons-nous pouvoir nous organiser ?

Il n'y a pas plusieurs solutions. Seuls les agents de jour pourront compenser ce manque de personnel. Cela signifie que les gens qui ne faisaient aucune nuit (car équipe fixe suffisante) en feront (sauf restriction médicale évidemment). Aucun pool ne sera en capacité de compenser ce problème.

Ceux qui en faisaient de manière périodique (une quinzaine tous les 2 mois par exemple) en feront désormais plus souvent et au milieu de cycles de jour.

Pourtant j'ai entendu dire que les 12 heures permettaient d'être plus souvent chez moi. Est-ce faux ?

Oui et non.

Si vous êtes de jour avec les effectifs en nombre et toujours présents, cela pourrait vous permettre d'assurer 3 jours de travail par semaine, c'est vrai. Vous serez 4 jours chez vous.

Mais si vous êtes sur une série de nuit ou qu'il vous arrive d'être en sous-effectif (ce qui vous amène à faire 4 ou 5 jours /semaine soit, en 12 heures, 48h à 60h/semaine) c'est faux. Vous passerez plus de temps au travail qu'à votre domicile.

Dans quel cas êtes-vous ?

A venir prochainement, un échange autour de la réglementation des 12 heures.

ET VENEZ A L'AMPHI BARBIEUX LE JEUDI 1^{ER} OCTOBRE DE 13H A 16H POUR UNE REUNION D'INFORMATION !

